



ARRÊTÉ MUNICIPAL **N° 36 / 2022**

**règlementant temporairement la circulation et
le stationnement
Travaux sur réseau électrique
15, route de Barr**

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la Société SIRS sise 4, rue des Pêcheurs à 67201 ECKBOLSHEIM, en date du 18 octobre 2022,

Considérant que des travaux sur le réseau électrique au droit du 15, route de Barr à Innenheim seront réalisés à partir du 02 novembre 2022 pour une durée prévisionnelle de 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel des entreprises intervenant sur le chantier pendant ces travaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En raison des travaux sur le réseau électrique au droit du 15, route de Barr, la circulation des véhicules pourra être perturbée et sera règlementée comme suit, route de Barr, du 02/11/2022 au 18/11/2022 :

- **la chaussée sera rétrécie autour de la zone des travaux avec mise en place d'un alternat par piquets K10 et panneaux « sens prioritaires »**
- **le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue, au droit du chantier**
- **les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face**

Article 2

La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise SIRS. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

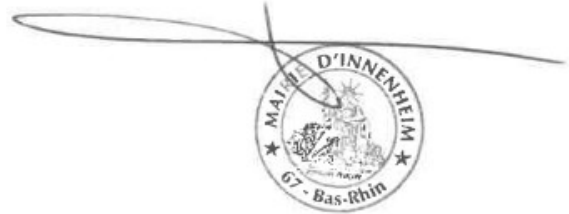
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'Innenheim.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr - CeA
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- L'entreprise SIRS
- M. le Coordonnateur d'exploitation de Strasbourg Electricité Réseaux
- Affichage
- Archives

Fait à Innenheim, le 19 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le